



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité

FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL

Constituée en 1960 - Membre de la CAF en 1961 et de la FIFA en 1962

N°/Réf. -----0396 /FGF

Conakry, le 22 JUN 2023 20.....

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENT(E) :

- LIGUES REGIONALES DE FOOTBALL
- CLUBS LIGUES 1 & 2
- CLUBS LIGUE AMATEUR
- ASSOCIATION ANCIENS JOUEURS INTERNATIONAUX
- ASSOCIATION ARBITRES
- ASSOCIATION ENTRAÎNEURS ET EDUCATEURS
- ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ
- ASSOCIATION FUTSAL
- ASSOCIATION BEACH SOCCER
- ASSOCIATION MEDECINS SPORTIFS

OBJET : Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
de la Fédération Guinéenne de Football, le 22 Juillet 2023 à Conakry

Chers Membres Statutaires,

En application des dispositions de l'**Article 29 alinéa 1 et 3** des statuts de notre association nationale, le Comité de Normalisation a décidé de la convocation d'une **Assemblée Générale Extraordinaire, le Samedi 22 Juillet 2023.**

L'Ordre du Jour de ladite Assemblée Générale Extraordinaire portera essentiellement sur l'adoption des Statuts et du Code Electoral de la Fédération Guinéenne de Football.

Sont invités à participer statutairement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, les membres suivants :

- | | |
|--|---------------------------------|
| 1. Les 14 Clubs de Ligue 1 | 01 délégué par Club |
| 2. Les 14 Clubs de Ligue 2 | 01 délégué par Club |
| 3. Les 08 Ligues Régionales de Football | 02 délégués par Ligue Régionale |
| 4. Les Clubs de la Ligue Amateur | 08 délégués |
| 5. L'Association du Football Féminin | 03 délégués |
| 6. L'Association du Futsal | 02 délégués |
| 7. L'Association du Beach Soccer | 01 délégué |
| 8. L'Association des Entraîneurs | 02 délégués |
| 9. L'Association des Arbitres | 02 délégués |
| 10. L'Association des Anciens Joueurs Internationaux | 02 délégués |
| 11. L'Association des Médecins Sportifs | 01 délégué |

Les délégués doivent répondre aux dispositions de l'article 22 alinéas 2 et 3.

Pour assurer une bonne organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, nous vous invitons d'envoyer au Secrétariat Général de la Fédération Guinéenne de Football, **au plus tard le 12 Juillet 2023 à 18H00'** les noms, prénoms et qualités des délégués qui vous représentent, dûment mandatés, en joignant deux (02) photos en couleurs fond blanc.

Au plaisir de vous retrouver à Conakry, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Membres Statutaires, l'assurance renouvelée de notre parfaite considération.

PJ : Statuts
Code Electoral
Lettre de la FIFA

Lancinet KEITA KABASSAN
SECRETARE GENERAL



GRUPE GUICOPBES